

Formation aux premiers secours

- ❖ Obligation de formation d'un ou plusieurs agents
- ❖ Dans chaque service où sont exécutés des travaux dangereux
- ❖ Pour donner les premiers secours en cas d'urgence

Circulaire interministérielle du 2 octobre 2018 : Mise en place par les employeurs publics des plans de sensibilisation et de formation de leurs agents afin que 80 % de ces derniers soient capables de pratiquer les gestes qui sauvent avant le 31 décembre 2021

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC 1)

- dispensée au sein d'organismes et d'associations nationales habilitées.
- sa durée est au minimum de 7 heures.
- remise à niveau conseillée

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

- s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes
- sa durée est de 14 heures
- certificat de SST, valable 24 mois, sera délivré à l'issue au candidat
- maintien et actualisation des compétences de 7 heures obligatoire pour prolonger la validité
- comporte un module spécifique supplémentaire concernant les risques professionnels

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT (GQS)

- sa durée est au maximum de 2 heures
- délivrance d'une attestation



Réunion du :

Animée par :

Participants :

Nom, prénom :

Signature :

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

Retour de l'équipe

Commentaires :

Conclusions et actions retenues :